



Union des Partis de l'Opposition Extraparlementaire

Transmis Copie pour Information à :

Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA,
Président de la République du Burundi ;

Avec les Assurances de notre plus haute considération.

A leurs Excellences Garants de l'Accord d'Arusha
pour la Paix et la Réconciliation au Burundi :

A Son Excellence Monsieur YOWERI KAGUTA
MUSEVENI, Président de la République de
l'Uganda, Président de l'Initiative Régionale,
Médiateur dans le conflit Burundais;

Son Excellence Monsieur John POMBE
MAGUFULI,
Président de la République Unie de Tanzanie ;

Son Excellence Monsieur Paul KAGAME,
Président de la République du Rwanda ;

Son Excellence Monsieur UHURU KENYATTA,
Président de la République du Kenya ;

Son Excellence Monsieur Cyril RAMAPHOSA,
Président de la République Sud Africaine ;

Avec les Assurances de notre plus haute
considération.

objet : Réaction au message du « Forum Citoyen Burundais » adressé aux Garants de l'Accord d'Arusha

Excellences,

Nous avons l'honneur de nous adresser à votre plus haute autorité, afin de réagir aux propos de l'opposition extrémiste burundaise, concernant l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, et d'apporter notre contribution en vue de fournir des précisions sur la question, à votre intention en tant que garants de cet Accord.

En effet, Excellences, le « Forum Citoyen Burundais » est une nouvelle organisation regroupant des membres de l'opposition extrémiste, de la société civile et des médias, ayant pour point commun d'avoir participé de près ou de loin dans la tentative de coup d'Etat de Mai 2015 et à l'organisation de l'insurrection dans les quartiers de la Mairie de Bujumbura.

Cette organisation sans personnalité juridique reconnue, vient d'alerter tous les garants et cosignataires de l'Accord d'Arusha, les Chefs d'Etats et de gouvernements, des responsables d'Organisations Internationales, sur la prétendue abrogation de l'Accord d'Arusha envisagé, selon eux, au cas où le projet de constitution serait adopté par référendum.

Nous tenons tout d'abord à signaler, que cette organisation d'opposants extrémistes n'a pas la prérogative de s'adresser de cette façon aux chefs d'Etats garants de l'Accord d'Arusha et surtout, compte tenu des actions néfastes durant l'insurrection organisée par des membres de ce Forum, des pertes en vies humaines et matérielles qu'ils ont entraînées, ils ne sont pas bien indiqués pour s'occuper de cette question relative à l'Accord d'Arusha. Plusieurs éléments nous incitent à douter de la bonne foi de ce « Forum Citoyen Burundais ».

1. Dans son message, le dit Forum déclare considérer l'Accord d'Arusha, comme un pacte destiné à mettre fin aux conflits récurrents, qui avaient endeuillé le Burundi durant des décennies.

Nous voyons là déjà une contradiction, car les mêmes individus n'ont pas hésité, en 2015 sous prétexte de troisième mandat, d'organiser une insurrection violente et armée, sans hésiter d'y entraîner des jeunes parmi lesquels des écoliers et d'enfants, de s'attaquer violemment aux non manifestants et aux forces de l'ordre, de brûler vif de gens (Nyakabiga), de brûler des radios et des immeubles et même d'enterrer des gens dans une fosse commune (à Mutakura) dans l'intention de faire endosser ce forfait au gouvernement.

2. A peine mis en place, Ce Forum citoyen s'arroge la prérogative de se substituer au peuple burundais, en prétendant lui enlever son droit de souveraineté. En effet, au point 4 de ce qu'il appelle l'état des lieux, le Forum affirme : « l'organisation d'un référendum qui contraint la population à donner le plein pouvoir à un Président de la République ». Or, il est de notoriété publique que le peuple aura le loisir de dire OUI ou NON, sans contrainte lors du référendum prévu en mai 2018.
3. Les auteurs de ce message alertent les garants et cosignataires de l'Accord d'Arusha pour une question relative à la constitution Burundaise, relevant de la stricte politique intérieure du Burundi. Ils font semblant d'ignorer, que chaque Etat a le droit de procéder à des amendements, révision ou changement de sa constitution. Ainsi, d'autres Etats dont précisément parmi des garants de cet Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, ont déjà ou envisagent de réviser leurs Constitutions, selon des modalités légales en vigueur dans ces Etats.
4. En réalité, la sacralité de l'Accord d'Arusha évoquée par les auteurs du message ne doit pas occulter l'importance de l'Accord global de cessez-le feu de 2003 et de la Charte de l'Unité Nationale de 1992, qui ont beaucoup inspiré la Constitution de 2005. Il sied de rappeler sur ce point, que certains grands fervents défenseurs de cet Accord d'Arusha, ne l'ont signé qu'avec des réserves, dans des domaines essentielles, notamment la question des forces de défense et de sécurité.
Par ailleurs, s'ils ont bien lu le projet de constitution à soumettre au référendum, l'Accord d'Arusha basé essentiellement sur une démocratie consensuelle et au partage du pouvoir sur base des quotas ethniques, n'a nullement été violé. Il suffit de consulter l'article 128 du projet de la

constitution qui stipule que : « Le Gouvernement comprend le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les autres Ministres. Il est ouvert à toutes les composantes ethniques et comprend au plus 60% de Ministres Hutu et au plus 40% de Ministres Tutsi ».

Dans le même ordre d'idées et pour renforcer cet esprit de consensus, l'article 124 stipule que : « le Président de la République et le Vice-président appartiennent aux groupes ethniques, aux partis politiques et indépendants différents ».

Même au niveau du parlement, l'esprit de consensus et de respect des quotas ethniques est toujours en vigueur dans le projet de la nouvelle constitution. Cfr article 169.

Nous tenons à préciser que le Burundi fait figure d'exception en ce qui concerne cette forme de démocratie consensuelle, dans un Etat où des élections se tiennent régulièrement. Tout en signalant que l'Accord d'Arusha, comme celui de Pretoria en 2003 et d'autres qui ont suivi, revêtent un caractère conjoncturel, nous saluons la sagesse des membres de la Commission chargée de proposer des amendements à la Constitution, dans la mesure où ils n'ont pas touché aux questions relatives à l'Unité Nationale et à la Sécurité pour tous.

5. De ce qui précède, nous sommes en mesure de nous demander si les auteurs de cette alerte se sont donné la peine, d'au moins lire le projet d'amendement de la constitution, ou s'ils sont restés dans leur attitude de vouloir combattre toute idée de démocratie, basée sur la volonté du peuple. Ils doivent comprendre, et ce ne sont certainement pas des garants de l'Accord d'Arusha qui nous contrediront : que les élections au Burundi comme dans tous les pays démocratiques, sont incontournables.
6. Les auteurs du message affirment que le Burundi connaît une crise sans précédent depuis Avril 2015. Ils se basent essentiellement sur des rapports contestables produits par des commissions d'enquête, dont ils sont la principale source. Pour nous, au niveau de l'Opposition Politique Extraparlementaire, sans minimiser la crise de 2015, et selon l'avis de tous les observateurs sérieux, les pires crises que le Burundi a connues dans son histoire récente, sont celles de 1972, 1988 et 1993.

L'argument selon laquelle, la crise de 2015 a entraîné un départ massif des réfugiés burundais que les auteurs de l'alerte estiment à 5% de toute population burundaise, est à relativiser. En effet parmi ces départs, il y a effectivement des vrais réfugiés qui auraient l'intention de rentrer au pays et d'autres qu'on peut qualifier de simples migrants, si on considère les vraies motivations de leur départ.

En conclusion, nous alertons sur le fait que certains parmi des opposants extrémistes, caressent l'idée que le Burundi puisse retomber dans ces crises, espérant en profiter politiquement. Nous tenons également à mettre en garde le directoire du CNARED qui, lors de sa réunion du 24 au 26 Mars à Bruxelles, a appelé selon ses termes, le peuple burundais à combattre avec tous les moyens le projet du Président NKURUNZIZA, confirmant ses velléités belliqueuses déjà affichées auparavant. Ils devront assumer les conséquences qu'entraîneront une nouvelle aventure, car depuis leur tentative de 2015, leurs méthodes sont déjà connues.

Nous leur disons enfin que la configuration actuelle des forces de défense et de sécurité, la détermination du Chef de l'Etat et des responsables administratifs à des niveaux divers, l'expérience malheureuse des crises du passé et la maturité de la population, sont autant de facteurs qui rendent improbable aujourd'hui la survenue d'une crise majeure au Burundi.

Dans l'espoir que notre réaction va contribuer à une meilleure compréhension de la question burundaise, veuillez recevoir, Excellences, Garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, les assurances de notre plus haute considération.

Fait à Bujumbura, le 26 Mars 2018

Pour l'Opposition Politique Extraparlementaire

Jacques BICIRIMANIRO

Président

